

Saint Claude le 07 avril 2020

Le Parc national appelle au respect du confinement pendant le week end pascal

Les fêtes de Pâques sont un traditionnel moment de retour à la nature pour nombre de nos concitoyens. Toutefois, en cette période particulière pour toute la population, nous vous demandons de maintenir un confinement le plus strict possible.

Nous vous rappelons que selon les arrêtés préfectoraux du jeudi 19 mars, la baignade en rivière et en mer est interdite pendant toute la période du confinement.

Les départementales RD4 et RD11 menant à la Soufrière et aux Chutes du Carbet sont également fermées à la circulation par un arrêté des Routes de Guadeloupe depuis le 20 Mars dernier afin de limiter la circulation dans les espaces du Parc national.

Nous vous rappelons que tous les sites du Parc national sont fermés à la population, ainsi que les maisons de Parc.

La réglementation reste identique, tout prélèvement animal ou végétal est interdit sur son territoire, tout prélèvement de crabe est donc proscrit. Les équipes de terrain veilleront à faire respecter cette réglementation durant toute la période pascale.

Le Parc national tient à rappeler que seul le confinement permettra de juguler efficacement l'épidémie en cours, soyons tous responsables afin de mettre un terme à celle-ci au plus vite.

Protégeons nos proches, protégeons nous, Rété a kaz a zot !

Contact presse : Maitena JEAN
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude

